



*[Handwritten initials]*

Laval, le 3 juin 2020

Aux membres du conseil d'établissement 2019-2020

Objet : Projet de résolution  
Règle de transférabilité 2020-2021.

ATTENDU que le conseil d'établissement et la direction de l'École Polymécanique de Laval doivent respecter les règles de transférabilité de la Commission scolaire de Laval;

ATTENDU qu'il est nécessaire de permettre à la direction de gérer le budget d'une façon efficace;

ATTENDU que le budget de l'École Polymécanique de Laval maintient l'équilibre budgétaire;

Il est proposé par :  
François Levreault  
Enseignant

ET RÉSOLU

QUE la règle de transférabilité suivante soit adoptée :

Permettre à la direction de faire des transferts budgétaires entre les postes apparaissant au budget 2020-2021 et d'en rendre compte à tous les trois mois au conseil d'établissement.

*[Handwritten signature]*  
Président(e) de l'assemblée

*[Handwritten signature]*  
Michel Toutant, directeur